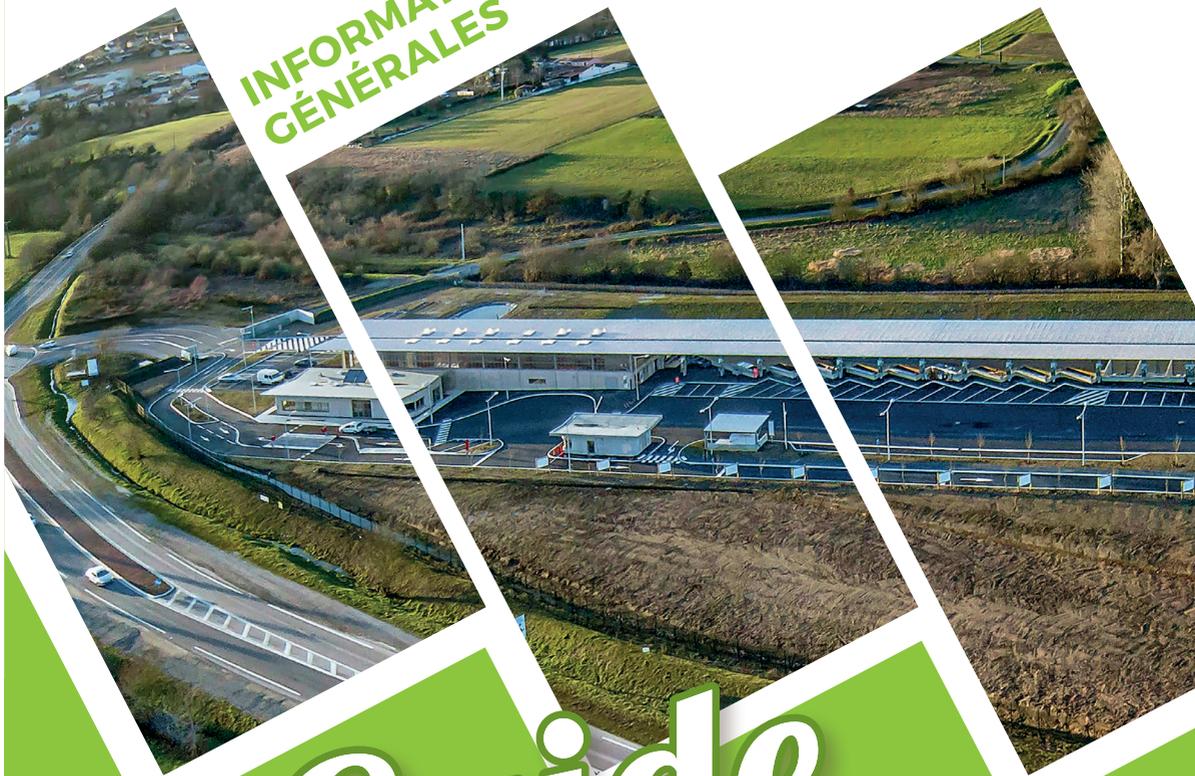


INFORMATIONS  
GÉNÉRALES



# Guide

du

COMPLEXE  
**C** **A** **D**  
D'ACCUEIL  
DES DÉCHETS



Le Complexe d'accueil des déchets (CAD) est un équipement moderne et innovant qui répond aux préoccupations des citoyens. Il s'étend sur près de 4 hectares et offre une large amplitude horaire afin d'être accessible au plus grand nombre.

Avec la fusion de la Communauté de communes Loire-Divatte et de Vallet, les usagers de l'ensemble du territoire de la nouvelle intercommunalité ont désormais accès à cet équipement. La Communauté de communes Sèvre & Loire, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, regroupe les communes de : Divatte-sur-Loire, La Boissière-du-Doré, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Le Pallet, Mouzillon, Saint-Julien-de-Concelles, Vallet.

Le CAD a été conçu pour répondre aujourd'hui aux enjeux de demain. C'est un site unique sur notre territoire : il propose près de 30 filières de recyclage !

Encourager le tri et réduire ainsi le volume de déchets destinés à l'incinération ou à l'enfouissement est un objectif primordial à notre époque. Les déchets triés que vous apportez au CAD sont ensuite conditionnés et stockés pour être revendus. Ces recettes générées s'ajoutent aux économies réalisées par la suppression d'intermédiaires qui collectaient et traitaient les déchets auparavant. Les efforts de chacun servent ainsi l'intérêt général.

Au dernier trimestre 2017, le CAD sera rejoint par un nouvel équipement puisque la déchèterie de Vallet va bénéficier de travaux de restructuration permettant de répondre aux besoins des habitants.

L'environnement est l'affaire de tous, il vous appartient de participer à cet effort de tri et de valorisation de nos déchets.



### **Jacques Lucas**

Vice-président de la Communauté de communes Loire-Divatte,  
en charge de l'environnement

### **Jean Teurnier**

Vice-président de la Communauté de communes de Vallet,  
en charge de l'environnement et du développement durable



## LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

### • **Le CAD au Loroux-Bottereau**

Zone du Plessis, D115,  
44430 Le Loroux-Bottereau

**Horaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-18h,  
le samedi : 9h-18h (fermeture à 19h pour les horaires d'été)

Les professionnels et les véhicules de + de 2 mètres  
de haut sont acceptés uniquement au CAD.

### • **La déchèterie intercommunale des Dorices à Vallet**

ZI des Dorices, rue des Ferronniers,  
44330 Vallet

À compter de début 2017 et pour une durée  
de 10 mois, la déchèterie intercommunale de  
Vallet sera fermée pour réhabilitation et extension.  
Soucieux de la qualité de service apportée à nos  
usagers, et conscients de la gêne occasionnée  
pendant cette fermeture, nous vous proposons  
deux solutions pour déposer vos déchets :

le CAD et la déchèterie intercommunale  
de la Chapelle-Heulin (horaires étendus).  
Les horaires 2017 de la déchèterie intercommunale  
de Vallet seront les mêmes que ceux du CAD  
à sa réouverture.

### • **La déchèterie intercommunale de la Levraudière à la Chapelle-Heulin**

La Levraudière  
44330 la Chapelle-Heulin

Horaires étendus pendant la fermeture  
de la déchèterie intercommunale de Vallet :  
du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-18h,  
le samedi : 9h-18h

# SOM MAIRE

- p. 3  
Les déchèteries  
du territoire
- p. 4  
Les conditions d'accès
- p. 5  
Les réponses  
à vos questions
- p. 6  
Le plan du CAD
- p. 8  
Les déchets acceptés  
et refusés
- p. 9  
Le CAD, un équipement  
innovant
- p. 10  
Les particularités  
du CAD
- p. 11  
Les + du CAD :  
L'espace pédagogique

# LES CONDITIONS D'ACCÈS

**LE COMPLEXE D'ACCUEIL DES DÉCHETS EST OUVERT À TOUS LES HABITANTS ET PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE INSCRITS AU SERVICE.**

La Communauté de communes Sèvre & Loire regroupe les communes de : Divatte-sur-Loire, La Boissière-du-Doré, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Le Pallet, Mouzillon, Saint-Julien-de-Concelles, Vallet.

Pendant les travaux de la déchèterie de Vallet, vous pouvez déposer vos déchets au CAD ou à la déchèterie intercommunale de la Chapelle-Heulin (adresse et horaires en page 3 de ce guide).



*Vous n'avez pas votre carte d'accès ?*

En tant qu'habitant du territoire, vous devez être inscrit au service pour pouvoir disposer, entre autres, d'un bac d'ordures ménagères.

Sur simple demande, le service Gestion des déchets peut vous inscrire au CAD et vous délivrer une carte d'accès : 02 51 71 75 71 [gestion-dechets@cc-sevreloire.fr](mailto:gestion-dechets@cc-sevreloire.fr)

## Vous êtes un particulier

L'accès est réservé aux particuliers habitant le territoire et munis d'une carte d'accès personnelle. Celle-ci est délivrée à tous les foyers inscrits au service Gestion des déchets de la Communauté de communes Sèvre et Loire.

### JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU CAD

Du lundi au vendredi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Le samedi	9 h - 18 h (fermeture à 19 h pour les horaires d'été)

Le CAD est fermé les dimanches et les jours fériés.

## Vous êtes un professionnel

L'accès est réservé aux professionnels de la Communauté de communes Sèvre et Loire munis d'une carte d'accès personnelle.

### JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU CAD

Du lundi au vendredi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Le samedi	9 h - 12 h

Le CAD est fermé les dimanches et les jours fériés.

Pour connaître les conditions d'accueil et obtenir leur carte d'accès, les professionnels sont invités à se présenter au CAD.

Les déchets apportés sont pesés et facturés en fonction du type de déchets présentés.

Les déchets dangereux et toxiques apportés par des professionnels ne sont pas admis : peintures, solvants, huiles, produits phytosanitaires...

# LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

## Quels déchets déposer au CAD ?

Consultez la page 8 de ce guide pour connaître les déchets acceptés et refusés.

## Y a-t-il des jours particuliers pour déposer certains déchets ?

**Non**, sauf pour l'amiante et les pneumatiques, contactez le CAD avant de passer (dépôt sous conditions).

## Le nombre de passages est-il limité ?

**Non**, vous n'êtes pas limités.

## Ma venue au CAD est-elle facturée (en supplément de ce que je paie déjà) ?

**Non**. Les usagers du territoire paient la redevance incitative, dont une partie couvre les frais généraux du service, indépendamment de votre fréquence d'utilisation et du volume de déchets déposés. Pour les professionnels, le dépôt de déchets au CAD est facturé.

## J'ai perdu ma carte, que faire ?

Signalez la perte (ou le vol) au CAD ou au service Gestion des déchets. Une nouvelle carte vous sera attribuée gratuitement. (Attention, au-delà de 2 fois, le service est facturé 5 euros.)

## Est-il possible d'avoir plusieurs cartes par foyer ?

**Non**.

## Je déménage hors du territoire de la Communauté de communes Sèvre & Loire, dois-je le signaler ?

**Oui**, contactez le service pour clôturer le contrat et remettre votre carte. Si vous ne restituez pas votre carte, elle vous sera facturée 5 € (conformément aux modalités du règlement intérieur).

## J'ai un gros volume de déchets à déposer, dois-je prévenir le CAD ?

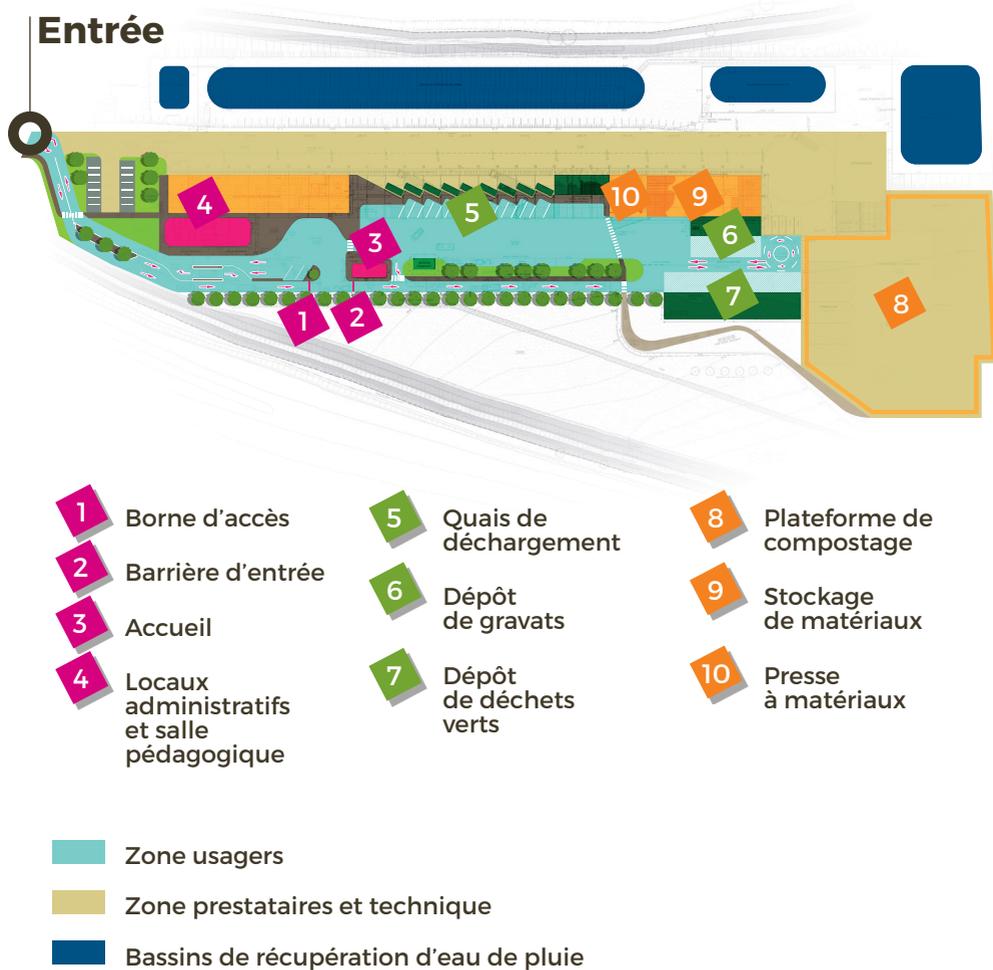
**Oui**, il est impératif de prévenir pour des raisons de logistique. Les agents du CAD étudient toutes les demandes particulières et exceptionnelles. N'oubliez pas de les prévenir en amont (en appelant ou en vous rendant au CAD) afin que les agents puissent anticiper votre venue et vous fournir le service adapté.



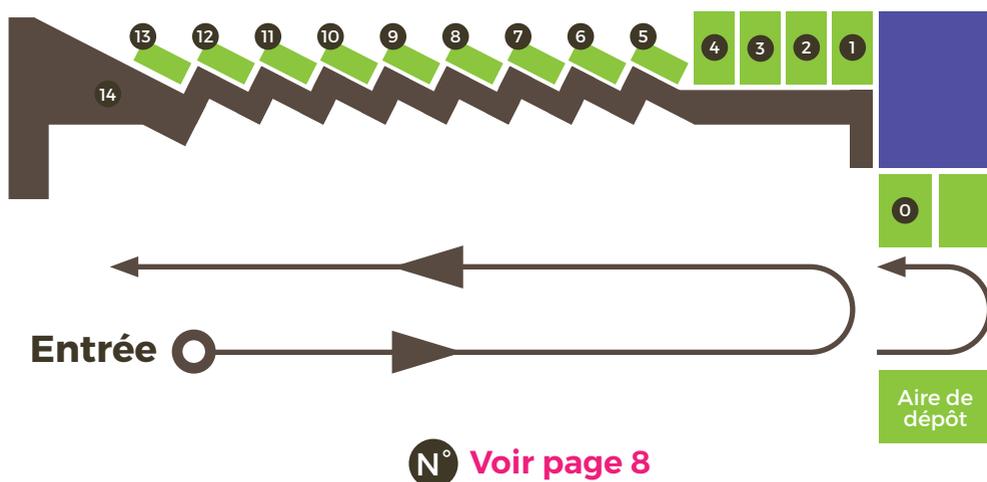
**Contacts**

02 51 71 75 71  
cad@cc-sevreluire.fr

# LE PLAN DU CAD



# PLAN DES BENNES ET CASIERS



## RÈGLES À RESPECTER

- Respecter les règles de circulation et ne pas rouler à plus de 10 km/h.
- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.
- Suivre les indications de tri des agents d'accueil.
- Les animaux ne sont pas acceptés dans l'enceinte du CAD.
- Tout dépôt d'ordures ménagères est interdit.
- En cas de surplus, renseignez-vous au service Déchets, des solutions vous seront proposées.

**Toute récupération de déchets est strictement interdite.**

# LES DÉCHETS ACCEPTÉS ET REFUSÉS

## Déchets acceptés au CAD

Déchets à déposer dans les bennes et les casiers : (voir plan en page 7)

- 0 Plaques de plâtre propres (pas d'éléments métalliques)
- 1 Films plastiques transparents propres (emballages de meubles...), à déposer dans les sacs
- 2 Verre
- 3 Polystyrène expansé blanc propre, à déposer dans les sacs
- 4 Cartons vides et pliés sauf les cartonnettes (ex : paquets de céréales) à déposer dans les bacs et/ou sacs jaunes.
- 5 Benne supplémentaire
- 6 Papier, en vrac
- 7 Bois traité
- 8 Mobilier
- 9 Bois non traité (cagettes et palettes...)
- 10 Plastique rigide
- 11 Déchets non valorisables (tout venant)
- 12 Déchets non valorisables (tout venant)
- 13 Métaux
- 14 Autres déchets :
  - déchets dangereux et toxiques : peintures, solvants, produits phytosanitaires...
  - métaux non ferreux
  - lampes et néons
  - huile végétale
  - huile de vidange
  - piles
  - batteries
  - radiographies
  - cartouches d'imprimantes
  - capsules de café
  - textiles
  - équipements électriques et électroniques
  - objets destinés au réemploi (le CAD est partenaire de l'EcoCyclerie du Vignoble Nantais et d'autres structures locales spécialisées dans le réemploi)

Déchets à déposer au sol, sur les aires de dépôts prévues à cet effet :

Déchets verts et gravats

**Attention ! Si vous apportez des cendres : celles-ci doivent être froides (refroidies depuis au moins 48 h). Elles sont à déposer avec les gravats.**

**Déchets acceptés au CAD sous conditions**

Les pneus et l'amiante sont repris sous conditions. Renseignez-vous au CAD.

## Déchets acceptés à la déchèterie de la Chapelle-Heulin :

Pendant les travaux de la déchèterie de Vallet, vous pouvez déposer vos déchets au CAD ou à la déchèterie intercommunale de la Chapelle-Heulin.

Déchets acceptés : Gravats, déchets verts, tout venant (déchets non valorisables), carton, papier, verre, huile de vidange, plastique, bois, ferraille, équipements électriques et électroniques, déchets dangereux et toxiques (peintures, solvants, produits phytosanitaires...), objets destinés au réemploi.



## Déchets interdits

- **Ordures ménagères**  
En cas de surplus, la location de bacs supplémentaires ainsi que des sacs prépayés vous sont proposés.
- **Bouteilles de gaz, extincteurs, déchets explosifs**  
À rapporter à votre fournisseur
- **Déchets médicaux**  
À rapporter à votre pharmacie
- **Animaux morts**  
Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire pour l'incinération

# UN ÉQUIPEMENT INNOVANT

## LES OBJECTIFS DU CAD

Le CAD répond à des enjeux de développement durable, mais aussi économiques et sociaux :

### • Développement durable

- >> Le CAD vise à diminuer la quantité de déchets enfouis et incinérés en développant les filières de recyclage.
- >> Le CAD, via le conditionnement de certains déchets sur place, permet d'optimiser les chargements et de diminuer ainsi les transports de bennes sur le territoire.
- >> Le CAD vous permet de trier vos déchets grâce à 28 filières de recyclage : ces déchets sont valorisés au maximum dans les filières appropriées.

### • Économie

- >> Le CAD vend à différentes entreprises les matériaux revalorisés et/ou reconditionnés. Il est important de bien trier : les matériaux souillés ne sont pas repris.
- >> Revaloriser et/ou reconditionner les déchets sur place permet d'éviter des coûts de transport considérables.

### • Emploi et formation

- >> Le CAD a créé des emplois sur le territoire et accompagne son équipe : chaque salarié est formé pendant plusieurs mois afin de vous proposer une information et un service de qualité.



## LE CAD EN CHIFFRES

### • Les matériaux recyclés en 2015 :

1 200 tonnes de verre  
750 tonnes de papier  
350 tonnes de mobilier  
320 tonnes de carton  
300 tonnes de métaux  
230 tonnes d'électroménager  
7 tonnes de polystyrène

### • 106 000 passages en 2015, dont 5 800 passages de professionnels.

### • Le compost distribué en 2016

Du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre :  
5 200 sacs, 500 remorques  
et 23 tonnes en vrac de compost  
ont été distribués aux particuliers.

# LES PARTICULARITÉS DU CAD

## Transformation des déchets verts en compost sur place

Les usagers peuvent déposer au CAD tonte, branchages, souches, et tout type de végétaux sur une grande aire de dépôt de 350 m<sup>2</sup>. Ces déchets sont traités sur place à travers une plateforme de compostage. Un peu plus d'un an après son lancement, le CAD proposait déjà à la vente environ 700 tonnes de compost normé.

### Particulier

**Chaque foyer bénéficiaire, une fois par an, de 2 sacs de 50 litres offerts.**

Le compost est ensuite vendu.

TARIFS :

- Sac de 50 litres = les 2 premiers distribués dans l'année sont gratuits, 5 € à partir du 3<sup>e</sup> sac.
- Petite remorque (simple essieu, moins de 1,5 m) = 10 €
- Remorque classique (simple essieu) = 15 €
- Grande remorque (double essieu) = 20 €

**Les usagers doivent charger eux-mêmes le compost dans leur remorque, à l'aide de leur propre matériel (pelle...).**

Pour les gros volumes, le CAD pratique le prix à la tonne : 35 € la tonne et 25 € en période de déstockage.

### Professionnel du territoire

La vente de compost est aussi accessible aux professionnels. Renseignez-vous sur place au CAD.



## Conditionnement du carton et des plastiques : la presse à balles

La presse à balles sert à compacter les matériaux, ce qui permet d'optimiser les coûts de transport.

### Plastiques

Les films plastiques sont comprimés en balles de 400 kg. Ils sont ensuite revendus pour recyclage. Si le lot est trop souillé, le plastique ne pourra pas être recyclé et devra être incinéré.

**Attention ! Les sacs plastiques doivent être mis dans les ordures ménagères et non pas amenés à la déchèterie.**

# LES + DU CAD

## L'ESPACE PÉDAGOGIQUE

Le CAD a également une vocation pédagogique, car il est important de former les jeunes générations aux enjeux environnementaux de demain.

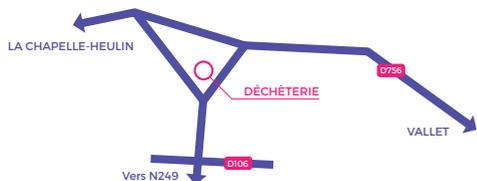
Véritable « laboratoire » en matière de gestion et de traitement des déchets, le CAD accueillera les établissements scolaires du territoire et pourra construire, avec les classes qui le souhaiteraient, un véritable parcours pédagogique, complémentaire aux programmes scolaires qui abordent déjà ces sujets.

Des **panneaux pédagogiques** à l'entrée du site apportent un premier niveau d'information sur les fonctionnalités du CAD.



Accès à la Déchèterie intercommunale de la Chapelle-Heulin

## La Levraudière à la Chapelle-Heulin



Pendant les travaux de la déchèterie intercommunale de Vallet, vous pouvez déposer vos déchets au CAD ou à la déchèterie intercommunale de la Chapelle-Heulin.

Accès au CAD

## Zone du Plessis au Loroux-Bottereau Accès par la RD 115

HORAIRES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Le samedi de 9h à 18h (fermeture à 19h pour les horaires d'été)

**Le CAD est fermé le dimanche  
et les jours fériés.**



**Une question ?  
Plus d'informations ?**



02 51 71 75 71  
cad@cc-sevreloire.fr



**Services Environnement**  
Centre Technique  
Communauté de communes Sèvre et Loire  
63, rue Jean Monnet  
44450 Divatte-sur-Loire